

Rapport N° 2022/56

Augmentation du capital-actions de ThermorésÔ Nyon SA en vue de la réalisation du thermo-réseau nyonnais

Demande de crédit de CHF 8'000'000.- pour la dotation du capital-actions

Demande de crédit de CHF 162'000.- TTC en vue d'évaluer le potentiel d'utilisation de la ressource aquathermie à Nyon

Demande de crédit de CHF 699'000.- en vue de doter les SIN et le SDI des ressources humaines nécessaires à la réalisation du thermo-réseau

Nyon, le 14 août 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de Mme Maria Ana Borges et de MM Sébastien Delahaye, Claude Farine, Mathieu Farine, Yves Gauthier-Jaques, Robert Jenefsky (président-rapporteur), Maël Joly, Willy Nicole, Michael Sauerlaender, s'est réunie le 13 juin 2022 à la Salle 1 du Manoir. M. Bernard Ueltschi était excusé.

Nous remercions Mme la Municipale Roxane Farault, M. le Municipal Pierre Wahlen, M. Philippe Maag, chef du Service des infrastructures (SDI), M. Thierry Magnenat, directeur des Services industriels de Nyon et M. Yann Jordan, chef du secteur Innovation et Développement aux SIN, pour leur présentation et les renseignements fournis en première partie de séance ainsi que pour leur réponse aux questions posées par la commission à la suite de la séance du 13 juin 2022.

1. Introduction

Le présent **Préavis No 2022/56** fait suite à la **Communication 244/2021** du 26 avril 2021 dans laquelle la Municipalité a informé le Conseil communal de la création de **ThermorésÔ Nyon SA** en vue de développer la thermie nyonnaise en collaboration avec **Romande Energie** (RE).

(La compétence municipale de créer une telle société découle de l'autorisation générale de créer des sociétés accordée par le Conseil communal au début de la législature.)

La Ville de Nyon participe à hauteur de 50% du capital-actions (initialement de CHF 200'000.-) de ThermorésÔ Nyon SA, Romande Energie détenant également 50%. Les rôles et responsabilités de chacun des deux partenaires sont clairement définis dans la **convention** signée par les deux parties en 2021 lors de la création de ThermorésÔ Nyon SA, qui prévoit aussi un mécanisme de résolution de conflits. **Les membres de notre commission ont eu la possibilité de prendre connaissance de ce document.** Selon l'information fournie par la Municipalité, la collaboration Ville de Nyon – Romande Energie se déroule de manière tout à fait satisfaisante.

Dans la **Communication 244/2021** il était précisé que cette première étape de création d'une SA serait suivie par le dépôt d'un préavis demandant une **augmentation du capital** pour permettre ThermorésÔ de **concrétiser ses activités** en effectuant des **études** et en réalisant un **thermo-réseau** nyonnais. Ce dernier intégrera initialement trois systèmes de **chauffage à distance (CAD)**. **C'est de ce préavis qu'il s'agit ici.**

En créant le thermo-réseau, la Municipalité poursuit **3 buts stratégiques** : (1) diminuer les émissions de gaz à effet de serre (dont une principale cause est l'utilisation par les propriétaires d'immeubles existants de chauffages individuels à mazout); (2) augmenter l'indépendance en approvisionnement énergétique nyonnaise; (3) offrir une solution renouvelable attractive aux propriétaires de nouveaux immeubles leur permettant de renoncer à une chaudière individuelle. La Municipalité décrit le thermo-réseau comme étant une « autoroute de l'énergie renouvelable locale » pouvant à terme être alimentée par plusieurs sources (bois-énergie, l'eau du lac, géothermie de moyenne profondeur etc.) et à laquelle les propriétaires d'immeubles pourront se connecter en remplacement de leurs chaudières individuelles produisant une quantité importante de gaz à effet de serre.

2. Contexte légal et politique

L'urgence climatique et la nécessité d'accroître l'autonomie nyonnaise d'approvisionnement en énergie renouvelable sont à la base de ce projet ambitieux de transition énergétique, dont le cadre légal est imposé sur le plan fédéral par la Loi sur le CO2, sur le plan cantonal par le Plan climat vaudois et la Conception cantonale sur l'énergie ainsi que par la feuille de route Nyon s'engage et le Programme Nyon-Energie sur le plan communal. Selon le bilan carbone réalisé en 2019, 48.8% des émissions de CO2 nyonnaises ont une origine thermique (chaleur/froid), une décarbonisation s'impose donc urgemment. Le futur thermo-réseau y apportera une contribution importante, en couvrant à terme 53% du territoire nyonnais avec des ressources locales et dont le pourcentage renouvelable atteindra 95% d'ici à 2030 selon la prévision de la Municipalité.

3. Préavis No 2022/56 – Présentation de la délégation municipale et description du projet

Le présent préavis a pour but la **concrétisation du thermo-réseau nyonnais** par la joint-venture ThermorésÔ SA (appartenant à 50% à la Ville de Nyon et à 50% à Romande Energie).

La dotation initiale en capital-actions relativement faible (CHF 200'000.-) de ThermorésÔ SA était suffisante dans un premier temps pour définir le concept général du futur thermo-réseau, établir un plan d'affaires et lancer la collaboration – très efficace jusqu'ici, selon la délégation municipale – entre la Ville de Nyon (SIN) et Romande Energie.

Le présent préavis, comme annoncé lors de la création de ThermorésÔ Nyon SA, est nécessaire pour doter cette société des ressources nécessaires à la réalisation du projet de thermo-réseau nyonnais. Selon la volonté municipale, il s'agit d'un projet «prioritaire et emblématique » ayant pour objectifs (1) la baisse d'émissions de gaz à effet de serre et (2) d'atteindre une plus grande autonomie énergétique. Ainsi, la Municipalité vise à augmenter les chances d'atteindre les engagements énergie-climat prise par la Commune et à plus long terme d'être en adéquation avec la stratégie énergétique 2050.

Le préavis comporte **3 demandes de crédit**, à savoir :

- **CHF 8'000'000.-** pour la dotation du capital-actions de ThermorésÔ Nyon SA ;
- **CHF 162'000.- TTC** pour évaluer le potentiel d'utilisation de la ressource aquathermie à Nyon ;
- **CHF 699'000.-** pour doter les SIN et le SDI de ressources humaines nécessaires à la réalisation du thermo-réseau (ThermorésÔ Nyon SA n'ayant pas de personnel).

Nous ne reprendrons pas ici tous les éléments du préavis, par ailleurs très détaillé, et nous limiterons à en rappeler et commenter les points principaux.

3a. Demande de crédit de de CHF 8'000'000.- pour la dotation du capital-actions

Le projet de thermo-réseau nyonnais

Le thermo-réseau constitue une nouvelle infrastructure nyonnaise offrant aux propriétaires concernés (principalement d'habitat collectif dans un premier temps) une solution renouvelable, soit en remplaçant des chaudières à mazout arrivant en fin de vie (telle que celle de La Levratte), soit lors de nouvelles constructions. A l'horizon 2040, la Municipalité prévoit le raccordement de quelques 130 bâtiments, ce qui permettra, en plus de la suppression d'autant de cheminées, la réduction de plus de 90% des émissions de gaz à effet de serre dans la zone concernée (au nord des voies CFF), soit plus de 7'000 t. éq. de CO₂ par an. Après son déploiement en 3 phases (correspondant à 3 CAD) au nord de la voie CFF, le thermo-réseau sera déployé dans une partie du centre historique de la Ville. Tel que prévu actuellement, le thermo-réseau desservira environ 53% de la Ville à terme, avec une part d'énergie renouvelable locale atteignant 95% en 2030.

Pour alimenter ces 4 thermo-réseaux (c'est-à-dire chauffages à distance), il faudra produire plus de 90'000'000 de kWh par an, ce qui correspond à 53% des besoins nyonnais. Les thermo-réseaux peuvent être alimentés par différentes ressources disponible localement et à faible émission de CO₂, à savoir :

- dans l'immédiat, le « bois-énergie » (plaquettes de bois produites localement)
- à moyen ou long terme, la géothermie, qui fait actuellement l'objet de d'une prospection intensive par EnergÛ, société-sœur de ThermorésÛ Nyon SA, dans notre région ;
- à moyen ou long terme, la récupération de chaleur des eaux usées (dépendra du projet de nouvelle STEP nyonnaise) ; et
- potentiellement, selon les résultats de l'étude demandée dans ce préavis, l'aquathermie, c'est-à-dire l'utilisation de l'eau du lac.

Priorisation de la 1^{ère} étape

Pour des raisons pratiques, ThermorésÛ Nyon va d'abord développer la première étape du projet, qui couvre une zone entre la Route de St-Cergue et la Route de Divonne, en construisant une **chaufferie centrale à la Vuarpillière** à l'emplacement de l'ancien réservoir et en déployant une « dorsale » pour amener l'énergie produite aux utilisateurs. En même temps, la Municipalité prévoit d'évaluer rapidement le potentiel offert par l'**aquathermie**, principalement pour la zone au sud des voies CFF, et pour cette raison demande un crédit de CHF 162'000.- TTC dans le cadre du présent préavis.

Fonctionnement de ThermorésÛ Nyon SA

Selon la convention signée par les deux partenaires, et dont les membres de la commission ont pu prendre connaissance, Romande Energie est responsable pour l'ingénierie, la construction de la centrale de production (à la Vuarpillière), la production de chaleur, l'exploitation des installations et du service de dépannage. Les Services industriels de Nyon assurent les démarches commerciales, la relation avec la clientèle, la coordination avec les services de la Ville et la gestion de la comptabilité de la société.

La Municipalité a également mandaté les SIN pour coordonner la construction du réseau, afin de maximiser les synergies avec ses propres travaux et ceux effectués par le **Service des infrastructures (SDI)**. Le fonctionnement de la SA est supervisé par une codirection qui rend des comptes au Conseil d'administration environ tous les trois mois.

Démarchage de clients et marché prévisionnel

Dans la première phase du projet suivant la création de ThermorésÔ SA Nyon (voir Communication 244/2021), la nouvelle société a principalement effectué des études de raccordements clients et le démarchage des premiers clients. Pendant cette période de 12 mois environ, plus de 100 offres ont été émises dont la réponse permet de confirmer un clientèle potentielle correspondant à 35'000'000 kWh par an dans la zone prospectée. Des engagements ont été pris pour plus de 10'000'000 par an et les premiers contrats, correspondant à environ 5'000'000 kWh, signés avec les premières livraisons dès juillet 2022. De nombreux clients potentiels ont confirmé leur intention de se connecter au thermo-réseau au fur et à mesure de son déploiement dans leur quartier.

En résumé, la Municipalité est confiante que l'attractivité du thermo-réseau permettra de réaliser les objectifs fixés dans le plan d'affaires : en 2022, 2'500'000 kWh auront été vendus et la réalisation des premiers kilomètres de la dorsale permettra la connexion des immeubles dès 2023.

En attendant la mise en service de la centrale de production de chaleur de la Vuarpillière (octobre 2025), des solutions provisoires sont prévues (comme par exemple à La Levratte, voir réponse à Question No 5 ci-dessous). D'ici à 2030, on prévoit la vente d'environ 25'000'000 kWh dont 95% de production renouvelable, correspondant à 70% de la capacité totale du projet à terme.

Concept du thermo-réseau

A l'heure actuelle, certains choix techniques n'ont pas encore été faits. En revanche, des objectifs environnementaux et commerciaux ont été fixés par la Municipalité (voir page 6 du préavis). Le concept du thermo-réseau sera en principe bidirectionnel, c'est-à-dire qu'il pourra aussi être alimentée par des ressources décentralisées (p.ex. des CAD locaux).

L'emplacement prévu pour la chaufferie, la Vuarpillière, a été choisi après analyse avec le Service du territoire et en raison des synergies potentielles avec la géothermie et la valorisation de la chaleur des eaux usées en provenance de la STEP de l'Asse.

Le tracé intentionnel (voir page 8 du préavis) est le résultat d'une coordination entre les SIN et le SDI pour maximiser les synergies et minimiser les nuisances liées aux travaux qui seront nécessaires pour construire la dorsale, tout en permettant de rapidement connecter la centaine de clients qui ont confirmé leur intérêt. Le bouclage sectoriel du réseau permettra de limiter les dimensions des conduites.

Plan d'affaires

En établissant son plan d'affaires, ThermorésÔ Nyon SA s'est appuyée sur l'expérience de Romande Energie en matière de planification et exploitation de thermo-réseaux. Le nombre de contrats déjà signé permet selon la Municipalité de valider les projections. Le plan d'affaires prévoit, à terme, un chiffre d'affaires annuel d'environ MCHF 5 par an pour un investissement initial total de MCHF 38.2, dont MCHF 26.9 (soit 70%) dépensés jusqu'en 2025 (voir page 9 du préavis).

Plan de ressources

Ressources financières

Des MCHF 38.2 nécessaires pour la réalisation de la 1^{ère} étape du thermo-réseau, MCHF 16.0 seront constitués de fonds propres (dont MCHF 8.0 fournis par RE et MCHF 8.0 par les SIN par le biais du présent préavis. Les MCHF 22.2 restants seront composés de fonds étrangers.

Le ratio fonds propres (40%) – fonds étrangers (60%) est courant pour ce type de projet selon la Municipalité. (Voir page 10 du préavis.) Pour le solde du capital nécessaire (fonds étranger, MCHF 22.2), ThermorésÔ Nyon SA fera recours à des prêts bancaires. (Voir page 10 du préavis.)

Ressources humaines

ThermorésÔ Nyon SA n'engagera pas de personnel, les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre du projet de thermo-réseau seront engagées par les SIN et affectées au projet et leurs coûts facturés à ThermorésÔ Nyon SA. Les raisons de ce choix sont expliquées dans la réponse municipale à la Question 1 de la commission.

Les EPT demandés sont détaillés en page 10 et 11 du préavis.

3b. Demande de crédit de CHF 162'000.- TTC en vue d'évaluer le potentiel d'utilisation de la ressource acquathermie à Nyon

Ce montant est demandé pour pouvoir effectuer une étude préliminaire pour définir les besoins de chaud et de froid au sud des voies CFF et évaluer le potentiel de captage au lac. Selon le résultat de cette étude préliminaire, une étude de faisabilité pourra être effectuée ultérieurement en vue d'intégrer cette ressource au thermo-réseau.

3c. Demande de crédit de CHF 699'000.- en vue de doter les SIN et SDI des ressources humaines nécessaires à la réalisation du thermo-réseau

(Voir pages 9 et 10 du préavis.) Cette demande de crédit inclut 1.0 EPT pour un chef de projet au Service des infrastructures (SDI), étant donné la nécessité d'une étroite coordination entre les SIN et les SDI dans la planification et exécution des chantiers et requalifications.

4. Questions posées par la commission ad hoc

Question 1

Selon le préavis, les EPT demandés seront majoritairement affectés aux SIN, alors que ces personnes travailleront pour ThermorésÔ Nyon SA. Ne serait-il pas plus logique, et plus transparent, qu'elles soient directement employées par la SA, aussi dans une optique long-terme de croissance de cette dernière ?

Réponse de la Municipalité :

Le modèle désiré et mis en place par les partenaires (SIN et Romande Energie) vise à optimiser au maximum les synergies en se répartissant des rôles bien précis et selon les compétences propres à chacun. Le rapatriement d'un nombre de postes de travail au sein de la SA engendrerait des contraintes administratives et financières inefficaces (p.ex. des ressources dans la SA nécessitent une affiliation à une caisse de pension, de la gestion RH, une affiliation à une convention collective de travail, des rôles de manager, etc.). Concernant les avantages spécifiques du modèle pour les SI Nyon, ils se positionnent comme énergéticiens, disposant d'un portefeuille de solutions à proposer à leurs clients et assurer le traitement de la relation client de A à Z, optimisant au passage les visites clients et les activités de back-office (facturation, centre d'appel, etc.).

En ce qui concerne le projet et la réalisation de la construction du réseau, les SI Nyon apportent la connaissance du territoire, la maîtrise de la construction de réseaux, de la cartographie, de la gestion des actifs, etc., ainsi que la coordination avec les services de la Ville. Enfin, les SI Nyon organisent la coordination avec les autres travaux, y compris ceux des autres services communaux. Ils sont les garants d'une planification transparente et partagée. Pour ces différentes raisons, il fait plus que sens d'intégrer les différentes ressources demandées aux SI Nyon, des économies d'échelles et des optimisations (p.ex. personnel d'encadrement), ainsi que des synergies étant réalisées à chaque niveau.

Romande Energie Services procède exactement de la même manière pour ce qui concerne ses domaines de compétences. Ce modèle a maintes fois fait ses preuves, notamment au sein

d'EnergieÔ ou, plus récemment, de NovoSolis. La mutualisation des tâches et des rôles au sein d'une même entité en fonction de leurs compétences-cœur fait donc du sens.

Question 2

Quels sont les mécanismes de gouvernance de ThermorésÔ Nyon SA ? Entre autres, qui sont les représentants nyonnais dans son Conseil d'administration et quels sont les mécanismes d'éventuelles divergences sur des questions stratégiques ?

Réponse de la Municipalité :

*La gouvernance de la société suit un principe **d'équilibre**, les partenaires s'engageant à parts égales et complémentirement en termes de mise à disposition de compétences pour le développement de la thermie. Le **Conseil d'administration** est composé de quatre membres (ceci représente le minimum), Romande Energie et la Ville de Nyon par ses Services industriels ayant le droit d'avoir chacune deux représentants au moins au Conseil d'administration. Pour assurer une gouvernance **professionnelle, experte et politique** de cette société, le CA est composé de membres qui exercent des fonctions exécutives ou opérationnelles au sein des partenaires. La Ville est actuellement représentée par MM. Pierre Wahlen et Thierry Magnenat. En cas de blocage irrémédiable au sein de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration, les Parties s'entendront pour désigner un Expert-arbitre neutre qui tranchera la question litigieuse. La Présidence est assurée alternativement par l'un des partenaires, pour une durée de deux ans. Précisons encore que Romande Energie privilégie ce type de partenariat dans sa stratégie de développement de la thermie et a développé plusieurs partenariats exactement sur le même modèle, avec succès.*

Question 3

A l'instar de la Ville de Gland, qui propose des incitations financières (p.ex. des subventions) aux propriétaires pour favoriser leur raccordement au thermo-réseau, qu'on envisage-t-on à Nyon pour encourager un maximum d'adhésions ?

Réponse de la Municipalité :

Des subventions cantonales existent pour encourager les acteurs à se raccorder aux réseaux thermiques. La Municipalité va se déterminer prochainement sur l'usage du fonds EEER, ce qui permettra d'apporter des subventions complémentaires aux propriétaires qui s'engagent dans la transition énergétique. Le subventionnement des raccordements au ThermorésÔ en fera assurément partie.

Question 4

Pouvez-vous svp nous faire parvenir la convention (ou éventuellement les statuts de ThermorésÔ Nyon SA) liant la Ville de Nyon avec Romande Energie SA ?

Réponse de la Municipalité :

Compte tenu de la situation de concurrence dans laquelle évolue ThermorésÔ Nyon, il n'est pas possible de remettre la convention d'actionnaires à des tiers. Toutefois, rien ne s'oppose à ce que la Commission désigne un ou des représentant.s qui pourront venir consulter ce document aux SI Nyon.

Il ne pourra toutefois pas être fait mention d'éléments de ce document dans le rapport de la Commission.

Question 5

En page 5 du préavis il est écrit, « Les premiers contrats représentant près de la moitié de ce volume verront les premiers kWh être livrés dès le 1^{er} juillet 2022. De quelle manière ces kWh seront-ils produits (où et avec quel combustible) et transmis au client (on croit comprendre qu'il s'agit de La Levratte) ?

Réponse de la Municipalité :

Les premiers contrats sont effectivement signés.

Dans l'attente d'un raccordement au thermo-réseau, ThermorésÔ SA installe des moyens de production de chaleur provisoire. Pour La Levratte, il s'agit d'un mix entre une chaudière à pellets (centrale de production extérieure sur place et en location combinée avec un appoint par l'une des chaudières à mazout existante à l'intérieur.)

Question 6

Un article paru le 5 août 2022 dans « La Côte » fait état d'une possible pénurie de pellets de bois dans un proche avenir. Qu'en est-il de la stabilité d'approvisionnement du bois-énergie qui sera utilisé dans la future chaufferie de la Vuarpillère, étant donné qu'il sera le principal combustible utilisé par le thermo-réseau à court et moyen terme ? Par bois-énergie faut-il comprendre des copeaux de bois de provenance locale, ou des pellets, ou les deux ?

Réponse de la Municipalité :

La production d'énergie sera dans un premier temps assurée par des plaquettes de bois tel que produites à Trélex par exemple

https://www.ucv.ch/annuaire/recherche-par-localite?tx_wngannuaire_annuaire%5Baction%5D=show&tx_wngannuaire_annuaire%5BassociationIntercommunale%5D=234&tx_wngannuaire_annuaire%5Bcontroller%5D=AssociationIntercommunale&cHash=b8b19cd616003ea699a1b988624f7a30

Une étude a démontré que la production régionale de plaquettes permettra de couvrir les besoins. Nous serions donc indépendants d'éventuelles pénuries de pellets dont la production en suisse sera à terme inférieure aux besoins.

5. Discussion et recommandations de la commission ad hoc

La commission a accueilli ce préavis favorablement, étant convaincue de la nécessité de l'urgence de progresser dans la transition énergétique nyonnaise. Des membres de la commission auraient trouvé plus logique de doter ThermorésÔ Nyon SA de ses propres ressources humaines, aussi en vue de sa future croissance probable. Au final, la commission s'est ralliée à l'explication donnée par la Municipalité (voir réponse à la Question 1 ci-dessus). La commission n'a pas d'autre commentaire par rapport aux réponses municipales à ses questions.

Les résultats positifs de la première année d'exercice de ThermorésÔ Nyon SA ainsi que la compétence et expérience du partenaire Romande Energie en matière de planification et exploitation de thermo-réseaux nous permettent de recommander l'approbation du présent préavis au Conseil communal.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 2022/56 concernant « Augmentation du capital-actions de ThermorésÔ Nyon SA en vue de la réalisation du thermo-réseau nyonnais »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation du capital-actions de « ThermorésÔ Nyon SA », dans une proportion de 50% équivalente à l'autre partenaire du projet, en l'occurrence Romande Energie à Morges ;
 - a. d'autoriser la Municipalité à souscrire à l'augmentation du capital-actions de la société ThermorésÔ Nyon à raison de CHF 8'000'000.- et à libérer les actions par un apport en espèces. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9153.01 – *Titres et papiers valeurs* ;
2. d'accorder un crédit de CHF 162'000.- TTC en vue d'évaluer le potentiel d'utilisation de la ressource aquathermie à Nyon inscrit dans le compte N° 9149.02 – *Autres biens SI* dont la dépense sera amortie via un prélèvement d'un montant équivalent sur le *Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables*, compte N° 9280.32;
3. d'accorder un crédit annuel de CHF 549'000.- correspondant à 4.2 postes équivalent plein temps en vue de doter les Services industriels de Nyon des ressources humaines nécessaires à la réalisation, à la gestion et à l'exploitation du thermo-réseau, selon le séquençement suivant :
 - a. d'autoriser la Municipalité à inscrire un dépassement budgétaire 2022 de CHF 117'500.- correspondant à 1.8 EPT, lequel sera porté dans les comptes N° 840.3011 et suivants (à créer);
 - b. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budget 2023 à 2027 un montant de CHF 495'000.- correspondant à 3.8 EPT qui sera inscrit dans les comptes N° 840.3011 et suivants (à créer) ;
 - c. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2026 et 2027 un montant de CHF 54'000.- correspondant à 0.4 EPT qui sera inscrit dans les comptes N° 840.3011 et suivants (à créer);
 - d. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2028 et suivants un montant de CHF 414'000.- correspondant à 3.2 EPT qui sera inscrit dans les comptes N° 840.3011 et suivants (à créer);
 - e. de prendre acte que les montants à engager entre 2022 et 2027 dépendent de l'avancement de travaux de construction et qu'ils pourraient être décalés dans le temps ;
4. d'accorder un crédit annuel de CHF 150'000.- correspondant à 1 EPT de chef-fe de projet génie civile (étude exécution) à hauteur d'un équivalent plein temps en vue de doter le Service des infrastructures d'une ressource humaine nécessaire à la coordination des études et à la réalisation des infrastructures du thermo-réseau et de l'ensemble des réseaux souterrains en lien avec le domaine public, selon le séquençement suivant :

- a. d'autoriser la Municipalité à inscrire un dépassement budgétaire 2022 de CHF 50'000.- correspondant aux charges prorata temporis de la ressource, lequel sera porté dans les comptes N° 430.3011 et suivants ;
 - b. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2023 à 2027 un montant de CHF 150'000.- correspondant à 1 EPT qui sera inscrit dans les comptes N° 430.3011 et suivants ;
 - c. de compenser les dépenses annuelles correspondantes au poste de chef-fe de projet génie civile par une facturation à ThermorésÔ Nyon à hauteur de 70% qui sera portée par une écriture interne dans le compte N° 430.4901.01 - Imp. Int. frais coordination ThermorésÔ Nyon (à créer) et dont la contrepartie se trouvera dans le compte N° 840.3901.01 - Imp. Int. frais coordination SDI (à créer) ;
5. de compenser en totalité les dépenses annuelles correspondantes aux postes équivalents pleins temps (EPT) dédiés à l'activité ThermorésÔ figurant dans la rubrique 840 par une facturation équivalente à ThermorésÔ Nyon qui sera portée en compte N° 840.4356.21 - *Ventes Services à professionnels* (à créer).

La Commission :

Mme Maria Ana Borges
MM
Sébastien Delahaye
Claude Farine
Mathieu Farine
Yves Gauthier-Jaques
Robert Jenefsky (président-rapporteur)
Maël Joly
Willy Nicole
Michael Sauerlaender
Bernard Ueltschi